



République Française  
Département Ille et Vilaine

## Compte Rendu du Conseil Municipal séance du 10/04/2014

L'an 2014 et le 10 Avril à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, ROY Juliette, MM : BAUDU Jérôme, BURET Sylvain, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, FONTAINE Nicolas, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 02/04/2014

Date d'affichage : 02/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 12/04/2014

Secrétaire de séance : BURET Sylvain

### OBJET DE LA DELIBERATION : **INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Le Maire présente au Conseil Municipal le barème des indemnités pouvant être allouées au Maire et aux adjoints.

Après délibération, le conseil fixe les indemnités suivantes qui sont calculées sur la base de l'indice brut 1015 :

pour le M. le Maire	TIREL Bernard	31.00% soit	1 178.46€
pour le 1er Adjoint	LEDUC Eric	8.25% soit	313.62€
pour la 2ème Adjointe	COUDRAIS Marie-Laure	5.00% soit	190.07€
pour la 3ème Adjointe	LACOSTE Tatiana	5.00% soit	190.07€

Ces montants sont mensuels et bruts, et attribués à compter du 29 mars 2014.

réf : 2014-04-001

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS COMMUNAUX**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le choix qui a été fait, lors de l'élection des adjoints le 28 mars, d'avoir 3 adjoints et 2 conseillers délégués pour seconder ces derniers dans les commissions Voirie – Assainissement et Culture – Communication. Ils percevront une indemnité de 2,5% de l'indice brut de 1015 pour un montant de 95.04€ brut et mensuel, attribué à compter du 1 avril 2014.

Le vote s'est déroulé à bulletin secret et a donné les résultats suivants :

Voirie - Assainissement

> PABOEUF Patrick 9  
> BURET Sylvain 4  
> LEBRETON Angéli 2

Culture - Communication

> ROUXEL Isabelle 8  
> DAVID Françoise 4  
> GERARD Séverine 2  
> CLAVIER Pierric 1

M. Patrick PABOEUF et Mme Isabelle ROUXEL ont été proclamés conseillers délégués.

réf : 2014-04-002

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les membres aux diverses commissions.

Après délibération, le Conseil désigne les membres suivants :

<b>Commissions</b>	<b>Président – Adjoints</b>	<b>Délégués – Membres</b>
<b>Urbanisme Affaire Foncière</b>	Bernard TIREL  Eric LEDUC	<b>Membres</b> > CHAUVIN David > LEBRETON Angéli > FONTAINE Nicolas > BURET Sylvain
<b>Environnement Espaces Verts</b>	Bernard TIREL  Marie-Laure COUDRAIS	<b>Membres</b> > FONTAINE Nicolas > GERARD Séverine > ROY Juliette
<b>Voirie Espace Rural Assainissement Sécurité</b>	Bernard TIREL  Eric LEDUC	<b>Membres</b> > BAUDU Jérôme > PABOEUF Patrick > LEBRETON Angéli > FONTAINE Nicolas > CHAUVIN David
<b>Bâtiment Patrimoine Développement Durable</b>	Bernard TIREL  Eric LEDUC	<b>Membres</b> > BAUDU Jérôme > CLAVIER Pierric > CHAUVIN David > ROUXEL Isabelle > LEBRETON Angéli > ROY Juliette
<b>Vie sportive et Associative Fêtes et Cérémonie</b>	Bernard TIREL  Marie-Laure COUDRAIS	<b>Membres</b> > GERARD Séverine > DAVID François > BAUDU Jérôme

<b>Culture Tourisme Communication</b>	Bernard TIREL Tatiana LACOSTE	<b>Membres</b> > DAVID Françoise > CLAVIER Pierric > GERARD Séverine > ROY Juliette > ROUXEL Isabelle
<b>CCAS</b>	Bernard TIREL	<b>Membres</b> > LACOSTE Tatiana > GERARD Séverine > ROUXEL Isabelle > BURET Sylvain
<b>Affaires Scolaires Jeunesse</b>	Bernard TIREL Tatiana LACOSTE	<b>Membres</b> > GERARD Séverine > ROUXEL Isabelle > DAVID Françoise > BAUDU Jérôme
<b>Appel d'offres</b>	Bernard TIREL Tatiana LACOSTE	<b>Membres</b> > PABOEUF Patrick > LEDUC Eric > DAVID Françoise <b>Suppléants</b> > CHAUVIN David > FONTAINE Nicolas > GERARD Séverine
<b>Finances Personnel</b>	Bernard TIREL	<b>Adjoints</b> > LEDUC Eric > COUDRAIS Marie-Laure > LACOSTE Tatiana

réf : 2014-04-003

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les membres aux diverses commissions intercommunaux.

Après délibération, le conseil désigne les membres suivants :

<b>Commissions</b>	<b>Délégués – Suppléants</b>
<b>Syndicat Départemental d'Énergie 35</b>	<b>Délégué</b> > TIREL Bernard
<b>Correspondant Défense</b>	<b>Représentant</b> > FONTAINE Nicolas
<b>Comité des Œuvres Social 35</b>	<b>Délégué</b> > BURET Sylvain
<b>Syndicat Intercommunal des Eaux des Bruyères</b>	<b>Délégués</b> > PABOEUF Patrick > ROY Juliette <b>Suppléants</b> > CHAUVIN David > GERARD Séverine

réf : 2014-04-004

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE VALLONS DE HAUTE BRETAGNE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le délégué communautaire pour les communes de moins 1000 habitants est le Maire et qu'il faut désigner un délégué communautaire suppléant. Mme COUDRAIS Marie-Laure se porte candidate.

Après délibération, le conseil décide de proclamer Mme COUDRAIS Marie-Laure déléguée communautaire suppléante.

réf : 2014-04-005

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2013 en dépenses et en recettes, Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE**, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2013 comme suit :

**CA 2013 COMMUNE**

<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>	452 364.64 €	577 494.71 €
<u>Section d'Investissement</u>	322 785.52 €	249 095.96 €
<u>Report de Fonctionnement 2012</u>		45 795.67 €
<u>Report d'Investissement 2012</u>		473 662.28 €
<u>Total</u>	<b>775 150.16 €</b>	<b>1 346 048.62 €</b>

<b>RESTE A RÉALISER</b>		
<u>Section d'Investissement</u>	<b>593 473.00 €</b>	<b>101 120.00 €</b>

<b>RESULTAT CUMULÉ</b>		
<u>Section de Fonctionnement</u>	452 364.64 €	623 290.38 €
<u>Section d'Investissement</u>	916 258.52 €	823 878.24 €
<u>Total</u>	<b>1 368 623.16 €</b>	<b>1 447 168.62 €</b>

<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>		
<u>Section de Fonctionnement</u>		170 925.74 €
<u>Section d'Investissement</u>		399 972.72 €

**CA ASSAINISSEMENT 2013**

<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'Exploitation</u>	18 510.36 €	38 971.51 €
<u>Section d'Investissement</u>	20 839.25 €	11 500.00 €
<u>Report d'Exploitation 2012</u>		36 499.96 €
<u>Report d'Investissement 2012</u>		24 746.28 €
<u>Total</u>	<b>39 349.64 €</b>	<b>111 717.75 €</b>

<b>RESULTAT CUMULÉ</b>		
<u>Section d'Exploitation</u>	18 510.39 €	75 471.47 €
<u>Section d'Investissement</u>	20 839.25 €	36 246.28 €
<u>Total</u>	<b>39 349.64 €</b>	<b>111 717.75 €</b>

<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>		
<u>Section d'Exploitation</u>		54 961.08 €
<u>Section d'Investissement</u>		15 407.03 €

réf : 2014-02-006

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 Décembre 2013,

2°statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des budgets, principal et assainissement, dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Et ont signé les membres présents.

réf : 2014-04-007

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal décide le résultat de fonctionnement comme suit :

**COMMUNE**

**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice	125 130,07 €
Résultats antérieurs reportés	45 795,67 €
Résultat à affecter	170 925,74 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement**

Solde d'exécution cumulé d'investissement	399 972,72 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 492 353,00 €

**Besoin de financement** **92 380,28 €**

**Affectation** 170 925.74 €

**Affectation en réserves R1068 en investissement** **120 000.00 €**  
**Report en fonctionnement R 002** **50 925.74 €**

## **ASSAINISSEMENT**

### **Résultat d'exploitation**

Résultat de l'exercice	20 461.12 €
Résultats antérieurs reportés	36 499.96 €
Résultat à affecter	56 961.08 €

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Solde d'exécution cumulé d'investissement	15 407.03 €
---	-------------

<b>Affectation</b>	<b>56 961.08 €</b>
--------------------	--------------------

<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>56 961.08 €</b>
---------------------------------------	--------------------

réf : 2014-04-008

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### OBJET DE LA DELIBERATION :

#### **ATTRIBUTION DU MAIRE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il peut recevoir délégation dans certains domaines :

- > De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- > De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- > D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- > De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- > De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,
- > De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- > D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme,
- > De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- > D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après avoir délibéré, le conseil accepte les attributions du maire et lui donne délégation pour les domaines ci-dessus.

réf : 2014-04-009

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### OBJET DE LA DELIBERATION :

#### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ECOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE MONTSERRAT**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour la participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de l'école privée Notre Dame de Montserrat pour le 2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2013-2014.

Après avoir délibéré, le conseil alloue les montants du coût moyen départemental suivants :

- > 1 087 € par élève en maternelle
- > 360 € par élève en élémentaire

La participation sera versée chaque trimestre sur présentation de l'effectif.

réf : 2014-04-010

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**EMPLOI CONTRAT D'AVENIR - SERVICE TECHNIQUE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal du départ anticipé de l'agent du service technique sous contrat CUI-CAE au mois de mars, et qu'il est souhaitable de procéder au recrutement d'un autre agent sous contrat d'avenir selon la réglementation en vigueur.

Après avoir délibéré, le conseil accepte le recrutement d'un agent en contrat d'avenir à compter du 1er mai 2014.

réf : 2014-04-011

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie  
Le Maire